



Procès-verbal — Assemblée générale annuelle 2019

Jeudi le 8 août, 19 h
Holiday Inn Express & Suites Prince Albert
3580 2nd Avenue West, S6V 5G2

PRÉSENCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Al Wills	Président
Robert Tataryn	VP, Finance & administration
Alec Denys	VP, Haute performance
Aaron Bull	VP, Comité 3D
Jason March	VP, Marketing & communications
Marie-France Dufour	VP, Développement

MEMBRES PROVINCIAUX/TERRITORIAUX

Tricia Oshiro	Archery Alberta (AB)
Sonia Schina	BCAA (BC)
Mike Oneschuk	ABAM (MB)
Kevin Booker	ANB (NB)
Carson Roche	NTA (NT)
Melanie Lefler	AANS (NS)
Katie Roth	OAA (ON)
Duncan Crawford	PEIAA (PE)
Gabriela Cosovan	FTAQ (QC)
Gil Segovia	SAA (SK)
Warren Kapaniuk	Yukon Archery (YK)

Représentants additionnels des membres provinciaux et territoriaux (sans droit de vote)

Ryan Van Berkel (AM)
Yves Dussault (FTAQ)

PERSONNEL

Karl Balisch Directeur général intérimaire
Kylah Cawley Coordinatrice des programmes

OBSERVATEURS

Des observateurs ont été autorisés à assister aux délibérations de l'assemblée générale annuelle, mais leurs interventions ne figurent pas au procès-verbal.

1. APPEL À L'ORDRE DU PRÉSIDENT & PRÉSENCES

A.Wills a déclaré la séance de l'AGA ouverte à 19 h 10. Il a salué les organisateurs du Championnat canadien en plein air de 2019 et les a remercié de leur excellent travail en ce qui concerne ce Championnat, ainsi que d'avoir permis que l'AGA se déroule dans le cadre du programme du Championnat.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AGA DE 2019

Copie de [l'Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle & fichier/rapport annuel](#)

MOTION #1 AGA – 8 août 2019: Qu'on approuve l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de 2019 de Tir à l'arc Canada tel que présenté et modifié.

Présentée par : D. Crawford IPE Appuyée par : G. Segovia SK **Adoptée**

3. APPROVAL OF 2018 ARCHERY CANADA AGM MINUTES

MOTION #2 AGA – 8 août 2019: Qu'on approuve le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2017 de Tir à l'arc Canada qui a eu lieu à Millbrook, NE jeudi le 9 août 2018

Présentée par : K. Booker NB Appuyée par : M. Lefler NE **Adoptée**

4. ACTIVITÉS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2018

Aucune activité ne découle du procès-verbal de l'AGA de 2018.

5,6,7. RAPPORTS DU CONSEIL ET DES COMITÉS

Le conseil d'administration et la directrice générale décrivent les faits saillants du rapport annuel. On fait référence, pour tous les rapports, à la trousse de l'AGA / rapport annuel, qui a été diffusée le 18 juillet 2019, avec des mises à jour supplémentaires le 26 juillet et le 4 août. On remercie tous les présidents et membres des

comités, ainsi que les coordonnateurs de programmes, pour leur contribution. Un résumé des activités de l'an dernier est fait oralement dans l'ordre suivant :

Président/VP International

Al Wills

- Remarque que la situation globale de la Fédération est saine
- Souligne l'importance de la planification de la relève pour notre organisation.

Directeur général intérimaire

Karl Balisch

- Indique une amélioration de la capacité du personnel de mettre en oeuvre les activités de l'organisation.
- Signale que Sport Canada continue à nous offrir son soutien, et souligne les recommandations de financement pour l'Excellence accrue émanant du programme À nous le podium, en soutien du programme olympique.
- Indique que l'accent continuera d'être placé sur la haute performance, ainsi que sur l'amélioration des programmes et activités domestiques, et sur le soutien aux programmes non olympiques.

Comité des finances & vérification

Robert Tataryn

- Précise qu'on produit des rapports mensuels des opérations financières, avec des contrôles en place.

Comité du marketing & des communications

Jason March

- Signale le prochain lancement du nouveau site Web de Tir à l'arc Canada.
- Indique la continuation de la journée nationale du tir à l'arc qui se veut une opportunité de croissance grâce à une exposition accrue.
- Précise que la collecte de fonds et les commandites seront de nouvelles priorités, grâce à la mise sur pied d'un nouveau sous-comité.

Comité de la haute performance

Alec Denys

- Indique que notre accent sur une culture plus professionnelle de la haute performance a été remarquée par Sport Canada.
- Défis - Le financement des programmes non olympiques demeure un défi, le fait que le fonds non olympique fournisse quelques subventions, bien que relativement petites, étant un premier pas vers l'avant.
- Signale que nous sommes à la recherche d'un centre d'entraînement intérieur pouvant accueillir du tir à 70 mètres, pour l'améliorer et le conserver.
- Indique que la participation aux compétitions est difficile car onéreuse, et qu'on cherche ce qui peut être fait à ce sujet sur le plan domestique.

Comité 3D

Aaron Bull

- Signale divers problèmes en tir à l'arc 3D sur le plan national, et indique que nous travaillons à nous unir tous ensemble vers un objectif commun.
- Précise que le Championnat canadien en salle de 2020 sera organisé à Chilliwack (CB) du 27 au 29 mars.
- Indique que le volet 3D de 2019 a été très réussi, et que nous avons reçu de nombreux bons commentaires sur le parcours et la compétition.

L'Association de l'Ontario fait une déclaration concernant la date du Championnat canadien en plein air de 2020, car il est maintenant en conflit avec le Championnat provincial de l'Ontario, et par conséquent l'Ontario n'est pas en faveur des dates qui ont été acceptées.

Comité de développement

Marie-France Dufour

- Précise qu'en ce qui concerne l'organisation du Championnat, le comité travaille au remaniement du manuel d'organisation et de l'entente d'organisation, que devront signer Tir à l'arc Canada et les futurs organisateurs.

8. RAPPORTS DES MEMBRES (ASPT)

On fait référence, pour tous les rapports, à la trousse de l'AGA / rapport annuel, qui a été diffusée le 18 juillet 2019, avec des mises à jour supplémentaires le 26 juillet et le 4 août et plusieurs faits saillants des activités de l'an dernier sont cités oralement dans l'ordre suivant :

Sonia Schina	BCAA (BC)
Mike Oneschuk	ABAM (MB)
Kevin Booker	ANB (NB)
Carson Roche	NTA (NT)
Melanie Lefler	AANS (NS)
Katie Roth	OAA (ON)
Duncan Crawford	PEIAA (PE)
Gabriela Cosovan	FTAQ (QC)
Gil Segovia	SAA (SK)
Warren Kapaniuk	Yukon Archery (YK)
Tricia Oshiro	Archery Alberta (AB)

L'Association de l'Alberta fait un rapport oral plus large, car elle n'a pas de rapport écrit dans le rapport annuel.

- Elle a connu récemment un gros renouvellement de son conseil d'administration.
- Elle a accompli de grandes réussites, mais doit faire face à de réels défis. Il y a un désir de changement, car on n'est pas satisfait du *statu quo*.
- Les membres s'impatientent et souhaitent voir des changements immédiats.
- L'Association est contente de la collaboration avec les autres provinces, et pour la première fois en trois ans, elle a de nouveau un programme de HP, axé pour l'instant uniquement sur les jeunes et le tir sur cible, mais avec l'intention d'inclure le 3D et les programmes pour adultes à l'avenir.
- L'Association a trouvé que l'assemblée spéciale des membres de septembre a été bénéfique.
- Défis - les divergences et les divisions entre les communautés du 3D et du tir sur cible sont un problème qu'il faut régler.
- L'Association espère soumettre très bientôt sa candidature à l'organisation d'une Coupe Canada.

MOTION #2 AGA – 8 août 2019: Approuver tous les rapports de 2019 tels que soumis et/ou présentés.

Présentée par : G. Segovia SK

Appuyée par : T. Oshiro AB

Adoptée

9. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR 2018-19

Une ébauche d'états financiers vérifiés est présentée à l'examen des membres. Elle ne suscite aucun commentaire et aucune question.

10. NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR 2019-20

MOTION #4 AGA – 8 août 2019 : Nommer le cabinet de comptable agréé Parker Prins Lebano à titre de vérificateurs pour l'année fiscale du 1er avril 2019 au 31 mars 2020

Présentée par : K. Booker NB

Appuyée par : W. Kapaniuk YK

Adoptée

11. RAPPORT DE LA FONDATION CANADIENNE DE TIR À L'ARC

Le rapport de la Fondation canadienne de tir à l'arc a été diffusé aux membres. Elle a été constituée il y a dix ans, et elle a investi l'argent dans la Fondation olympique canadienne, dans un fonds de dotation dont le montant est actuellement de 193 000 \$, et avec l'objectif de se servir de ces fonds quand le montant dépassera les 200 000 \$.

12. MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS

Les motifs de l'introduction des amendements aux règlements administratifs ont été diffusés aux membres dans la trousse du rapport annuel et de l'AGA qui a été distribuée le 18 juillet 2019.

AVIS DE MOTION 1 MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET À LA RÉPARTITION SUR LA BASE DU SEXE

Amendement à : Règlements 23, 26 et 40

Soumis par : Conseil d'administration

FORMULATION ACTUELLE

Règ. 23. Le conseil d'administration se compose de sept (7) administrateurs, comme suit :

- a. Trois directeurs, le VP Marketing & communications, VP Haute-performance et VP Finance et administration seront élus individuellement par les membres tous les quatre ans (dans les années paires), pour leur poste spécifique ;
- b. Trois directeurs, le Président/VP international, VP Programmes 3D et VP Développement seront élus individuellement par les membres tous les quatre ans (dans les années impaires), pour leur poste spécifique ; et
- c. Un directeur des athlètes, mis en nomination par le comité de haute-performance et élu par les membres tous les quatre ans (dans les années impaires).

RÉDACTION PROPOSÉE

Règ.23. Le conseil consistera en sept (7) administrateurs, comme suit :

- I. Président
 - II. Vice-président - Finances et administration
 - III. Quatre (4) administrateurs généraux
 - IV. Un directeur des athlètes, mis en nomination par le comité de haute-performance et élu par les membres tous les quatre ans (dans les années impaires).
- B. Répartition sur la base du sexe – Dans la poursuite d'un équilibre entre les sexes pour siéger au conseil, tout en veillant à ce que le principal critère à l'élection soit l'admissibilité, l'habilité et le

mérite professionnel, le conseil se constituera de telle sorte qu'aucun sexe (masculin ou féminin) ne représente plus de 5 administrateurs.

MOTION #5 AGA – 8 août 2019 : Il est proposé d'approuver les amendements proposés au règlement administratif 23 qui implanterait l'élection de sept (7) membres du conseil d'administration, à savoir président, vice-président, quatre (4) administrateurs hors cadre et un représentant des athlètes, avec l'introduction d'une répartition sur la base du sexe, tels que présentés.

Présentée par : S. Segovia (SK)

Appuyée par : M. Oneschuk (MB)

Adoptée

AVIS DE MOTION 2

MODIFICATIONS AUX ÉLECTIONS ET AU MANDAT

Amendement à : Règlements 26

Soumis par : Conseil d'administration

FORMULATION ACTUELLE

Règ.26. Les administrateurs ont des mandats de quatre ans. Aucun administrateur ne peut siéger plus de deux mandats au même poste élu, sauf après une absence d'au moins quatre ans. Les administrateurs en poste au moment où les présents règlements administratifs entreront en vigueur demeureront en poste jusqu'à la fin de leur mandat actuel. Dès leur réélection, les limites maximales du nombre et de la durée des mandats entreront en vigueur.

RÉDACTION PROPOSÉE

Règ.26.. Élection et durée –

26.1 – Les élections lors de l'assemblée annuelle se tiendront selon l'ordre suivant :

a) tous les quatre ans (dans les années impaires)

i. Président

ii. Deux (2) administrateurs généraux

iii. directeur des athlètes, conformément aux dispositions de les Sections 23 (a), 24, et
25

b) tous les quatre ans (dans les années paires),

i. Vice-président - Finances et administration

ii. Deux (2) administrateurs généraux

c) Lorsqu'une répartition des sexes 5 – 2 n'est pas assurée, une/des élection(s) basée(s) sur le sexe se tiendra/tiendront en dernier lieu en vue d'élire le/la/les candidat(e)s masculin(s) ou féminin(e)s nécessaires pour satisfaire aux dispositions de répartition des sexes.

26.2 Élections – Les procédures suivantes s'emploieront pour décider les élections du président, vice-président, Finances et administration et directeur des athlètes :

a) Une candidature valide – le vainqueur sera déclaré par voie de résolution ordinaire.

b) Deux candidatures valides ou plus – Le candidat ayant reçu la majorité des votes sera élu.

Dans le cas d'une égalité des voix ou une absence de majorité, le candidat ayant reçu le moins de votes sera rayé de la liste de candidats et un deuxième scrutin se fera. Si l'égalité persiste et il y a davantage de candidats qu'il y en a de postes vacants, le candidat ayant reçu le moins de votes sera rayé de la liste de candidats

et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on en arrive au nombre convenable de candidat(s) au(x) poste(s), ou qu'un vainqueur soit déclaré.

26.3 Élections d'administrateurs généraux – Les procédures suivantes s'emploieront pour décider les élections au poste d'administrateur général :

- a) Nombre égal de candidatures et de postes disponibles – Les vainqueurs seront déclarés par voie de résolution ordinaire.
- b) Davantage de candidatures qu'il y en a de postes – Le(s) candidat(s) ayant reçu le plus de votes rempliront les postes vacants jusqu'à ce que tous les postes vacants soient comblés. Dans le cas d'une égalité des voix pour le dernier poste disponible, un deuxième scrutin s'effectuera sur les deux candidats en égalité

26.4 Les administrateurs ont des mandats de quatre ans. Aucun administrateur ne peut siéger plus de deux mandats au même poste élu, sauf après une absence d'au moins quatre ans. Les administrateurs en poste au moment où les présents règlements administratifs entreront en vigueur demeureront en poste jusqu'à la fin de leur mandat actuel. Dès leur réélection, les limites maximales du nombre et de la durée des mandats entreront en vigueur.

MOTION #6 AGA – 8 août 2019 : Il est proposé d'approuver les amendements proposés au règlement administratif 26 qui introduiraient une élection, l'application d'une norme de répartition des sexes, et un ordre et une procédure pour les élections tous les quatre ans (années paires) et tous les quatre ans (années impaires), qui respecte le cycle actuel, le président et le représentant des athlètes étant élus les années impaires.
Présentée par : K. Booker NB Appuyée par : T. Oshiro AB **Adoptée**

AVIS DE MOTION 3

MODIFICATIONS AUX PORTEFEUILLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Modifications à : [Règlement #40](#)

Soumis par : **Conseil d'administration**

FORMULATION ACTUELLE

Règ.40 retiré

FORMULATION PROPOSÉE

Règ. 40 En plus de désigner les dirigeants, le conseil d'administration peut aussi attribuer des responsabilités de portefeuille à des administrateurs spécifiques. Un administrateur peut être chargé d'un ou de plusieurs portefeuilles. Ces portefeuilles comprennent sans toutefois s'y limiter :

- a. l'administration, le marketing et les communications;
- b. la haute performance;
- c. le développement;
- d. le tir à l'arc 3D;

RATIONNEL

Cette modification proposée est nécessaire pour déterminer les portefeuilles des membres du conseil d'administration afin d'appuyer la modification du règlement 23.

MOTION #7 AGA – 8 août 2019 : Il est proposé d'approuver les amendements proposés au règlement administratif 40 qui réintroduiraient reintroduce board assignment of portfolios for the Directors at Large.
Présentée par : G. Segovia SK Appuyée par : M. Lefler NS **Adoptée**

13. ÉLECTIONS

Trois nominations ont été reçues avant la date limite du 4 juillet 2019, une pour le poste de président(e), une pour un poste d'administrateur(rice) hors cadre, et une pour l'administrateur(rice) représentant les athlètes. On a passé en revue les implications de la modification des règlements administratifs en ce qui concerne les élections.

Des élections pour les postes de président(e) et d'administrateur(rice) hors cadre ont eu lieu. En vertu de l'amendement à l'article 26.1.c des règlements administratifs, l'équilibre entre les sexes a empêché toute autre élection, si bien que certains ont exprimé des préoccupations au sujet des nouveaux règlements administratifs.

Les postes de président(e) et d'administrateur(rice) hors cadre ont été pourvus à l'unanimité suite à un tour de scrutin.

Étant donné qu'aucune nomination n'a été reçue pour le ou la deuxième administrateur(rice) hors cadre, le titulaire du poste a accepté de demeurer en poste jusqu'à la prochaine élection pour le poste en question.

MOTION #9 AGA – 8 août 2019 : Que l'élection des trois personnes suivantes pour les postes de directeur soit approuvée :

- | | |
|-----------------------------|------------|
| 1. Président | Al Wills |
| 2. Administrateurs généraux | Aaron Bull |

La Colombie-Britannique a remis en cause le processus actuel d'approbation par le CHP des personnes en nomination pour le poste d'administrateur(rice) représentant les athlètes.

14. QUESTIONS DIVERSES

14.1 RÉCIPENDAIRES DES PRIX ANNUELS DE 2018

A. Wills présente un diaporama mettant en vedette des récipendaires des prix annuels de 2018. Des plaques leur seront remises le 10 août 2019 à l'occasion du banquet du Championnat canadien de tir sur cible de 2019 à Prince Albert, en Saskatchewan.

À ce moment, on a remis le prix Greg Durward du bénévole de l'année à Ryan Van Berkel.

15. MOT DE LA FIN DU PRÉSIDENT & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Al Wills remercie les membres de leur participation à l'AGA de cette année. Il rappelle que Tir à l'arc Canada est à la recherche de bénévoles pour siéger au comité du marketing et des communications.

La réunion est ajournée à 19 h 28.